

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-072

**Objet de la délibération** : Budget communal : souscription d'une ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Mutuel du Sud Est

Madame la Maire expose que dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions prévues pour les opérations d'investissement, notamment la requalification du centre bourg, la restauration de la chapelle de Châteaueux, la révision du PLU, divers travaux à l'école publique, il serait nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour une nouvelle année.

Elle présente les propositions émises (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel) et précise les échanges intervenus avec la CCVL, service finances mutualisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

**DECIDE** de souscrire auprès du Crédit Mutuel du Sud Est, une ligne de trésorerie interactive, pour un montant de 100 000 €, selon les conditions énoncées ci-dessous :

Montant : 100 000 €

Durée : un an

EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point

Marge garantie jusqu'au 30/6/2026

Disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la commune, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'effectueront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.

Demande de tirage : aucun montant minimum, tirages effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :

- pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J
- pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1
- pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J

Commission d'engagement : 100 € payables à la signature du contrat

Commission de non utilisation : néant

**AUTORISE** Madame la Maire à signer le contrat proposé par le Crédit Mutuel, selon les caractéristiques ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Maire à effectuer sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le-dit contrat,

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

01 JUIL. 2025

Publication ou notification du :

01 JUIL. 2025

Publication site internet le :

01 JUIL. 2025

Affichage liste des délibérations le : 27/06/2025